

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 septembre 2024

Convocation du 5 septembre 2024
Nombre de Conseillers en exercice : 24
Nombre de Conseillers présents : 13

Conformément à l'article L 121-17 du Code des Communes, un extrait de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 12 septembre 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois de septembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BEAUDOIN, HEUVELINE, JOUSSAUME, LEGRAND, BERARDI, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, CHAPON, BELLARD, CULLERIER, GUILLEUX.

Absents excusés : Mme Katy LOISON
Mr François EDIN
Mme Jennifer JOBERT donne pouvoir à Sylvie HEUVELINE
Mr David LUCIEN donne pouvoir à Dominique CHAPON
Mme Nadine LINARD
Mr Thierry LE MARREC
Mme Anita MAUXION donne pouvoir à Michel COURCELLE

Absents : Mr André CONGNARD
Mme Raphaëlle DESPLATS
Mme Pauline BEAUDOIN
Mr Jérôme TUFFIER

Convocation : 05/09/2024
Affichage : 12/09/2024

Secrétaire de séance : Nathalie Legrand

Observation sur le dernier compte-rendu : Néant

OBJET : ADOPTION DU CRAC 2023 DE LA ZAC DU MOULIN DE VENT DE BEAUVAU

Conformément au Traité de Concession d'Aménagement confiant à la SPLA de l'Anjou devenue Alter Public, l'aménagement du quartier du Moulin à Vent, Alter Public a adressé, pour approbation, le compte rendu annuel à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2023. Ce document comprend :

- Une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération
- Le bilan prévisionnel financier actualisé en fonction des événements intervenus et des décisions prises ;
- L'échéancier des dépenses et des recettes et le plan de trésorerie correspondants.

Accusé de réception en préfecture
04920058023-20240910 DE 1990210 0 E
Date de télétransmission : 13/09/2024
Date de réception préfecture : 13/09/2024

Rappel du projet

Le quartier du Moulin à Vent est situé à l'Ouest du centre-bourg de Beauvau. Sa superficie est d'environ 1,5 ha. Il s'agit d'un quartier à vocation résidentielle.

Avancement physique de l'opération

Au 31 décembre 2023, la quasi-totalité des études ont été menées ; les travaux de viabilisation ont été réalisés. En 2023, un lot a été vendu.

Avancement financier de l'opération

Le bilan financier prévisionnel révisé des dépenses et des recettes s'établit à 872 000 € HT avec une participation d'équilibre de 452 000 € sans modification.

Au 31 décembre 2023, 657 K€ HT ont été dépensés et 677 K€ HT ont été encaissés.

- Vu le Traité de Concession d'Aménagement approuvé le 30 novembre 2012 et signé le 14 janvier 2013 entre la commune de Beauvau, devenue commune déléguée de Jarzé Villages et la SPLA de l'Anjou, devenue Alter Public pour l'aménagement du quartier du Moulin à Vent,
- Vu le bilan financier prévisionnel au 31 décembre 2023 établi par Alter Public,
- Vu le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (C.R.A.C) présenté par Alter Public annexé à la présente,

A l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le bilan financier prévisionnel portant les dépenses et les recettes de l'opération à 872000 € HT et le Compte Rendu d'Activités à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2023 par Alter Public,
- D'approuver le tableau des cessions de l'année 2023.

Certifié conforme,
Le Maire, Elisabeth MARQUET.

